

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28

AVRIL 2026

Budget Principal

Le conseil municipal dûment convoqué le lundi 17 avril 2026 s'est réuni en mairie, le mardi 28 avril à 18H sous la présidence du maire, en présence de Mme Audrey RICORDEL conseillère aux décideurs locaux, de la secrétaire de mairie Mme Sylvie PLASSARD.

Présents : COADOUR Dominique, CADOUDAL Berc'hed, TALLEC Julien, REDOUTE Chantal, LEROUX Magali, JOUAN Valérie, BIRHART Sylvie, CHAGNON Quentin, BOUDER Youenn, LE SAUX Jacques, MANAC'H Arnaud.

Secrétaire de séance : JOUAN Valérie

- **Objet : Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du jeudi 08 avril 2026.**

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuve à l'unanimité.

- **Objet : Vote des Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025**

Les membres du conseil municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de 2025 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 659 547.19 €

Recettes : 913 256.62 €

Résultat de l'exercice 2025 : **253 709.43 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 178 645.17 €

Recettes : 146 228.44 €

Résultat de l'exercice 2025 : **-32 417.03 €**

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 sont :

-Section de fonctionnement : 1 105 735.05 euros

-Section d'investissement : 394 470.11 euros

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Vote pour :	10
Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuvé à l'unanimité

Objet : Affectation des résultats de 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Maintien de 605 735.05 € en fonctionnement et virement de 500 000.00 € en investissement.

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuvé à l'unanimité

• **Objet : Vote des Taux des Impôts Directs Locaux de 2026**

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

En conséquence, Mr le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales (Taxes Foncières sur les propriétés bâties, Taxes Foncières sur les propriétés non-bâties, taxes d'habitation).

Le conseil municipal,

-Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir les taux pour l'année 2026 :

-Taxes Foncières sur les propriétés bâties : 25.97 %

-Taxes Foncières sur les propriétés non-bâties : 25.76 %

-Taxes d'habitation : 9 %

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Vote du Budget primitif de 2026

Le budget primitif 2026 est équilibré à 1 320 074.91 euros en fonctionnement et à 1 704 635 .23 euros en investissement.

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le Conseil Municipal vote le budget par chapitre, à l'unanimité

Dans le cadre de la fongibilité des crédits en M57, le conseil autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

• **Objet : Vote des Comptes Administratif 2025 EAU**

Les compétences EAU et ASSAINISSEMENT ont été transférées à la communauté de communes « Monts d'Arrée Communauté » au 1^{er} janvier 2025.

Le comptes de gestion et les comptes administratifs EAU et ASSAINISSEMENT de 2024 ont été votés par le conseil municipal de Brennilis le 18 mars 2025.

En 2026, les opérations de clôture et les CFU EAU et ASSAINISSEMENT sont votés pour prouver au conseil municipal que les écritures sont passées et le compte mis à zéro.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différentes opérations comptables et du CFU de clôture du budget EAU adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique ainsi présenté.

Vote pour :	10
Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuve à l'unanimité

• **Objet : Vote des Comptes Administratif 2025 ASSAINISSEMENT**

Les compétences EAU et ASSAINISSEMENT ont été transférées à la communauté de communes « Monts d'Arrée Communauté » au 1^{er} janvier 2025.

Le compte de gestion et les comptes administratifs EAU et ASSAINISSEMENT de 2024 ont été votés par le conseil municipal de Brennilis le 18 mars 2025.

En 2026, les opérations de clôture et les CFU EAU et ASSAINISSEMENT sont votés pour prouver au conseil municipal que les écritures sont passées et le compte mis à zéro.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différentes opérations comptables et du CFU de clôture du budget ASSAINISSEMENT, adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique ainsi présenté.

Vote pour :	10
-------------	----

Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Il nous est demandé de proposer 24 personnes pressenties pour faire parties de la commission :

Gislaine HURTY Christian TALLEC Bruno DANIEL Erwan LE BOULANGER Catherine LEVANT Marcel FICHOU Richard BOURHIS Magali CHARBONNIER	Chantal CLOITRE Evelyne NECTOUX Audrey LE BORGNE Eric BRUNEL Anaïs MOCAER Gilbert BERROU Pascal JOUAN Claudine DERRIEN	Yves LEON Gilberte HOULOT Marie-Thérèse KLAUS Laurent CORRE Didier MARTIN Martine SEITIER Jean-Christophe SALIOU Bérénice BRECHET
--	---	--

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuvé à l'unanimité

- la fermeture du camping durant la saison pour des travaux assainissement. Demande de conseils faite au FIA.
- une commande de panneaux en cours pour la fermeture du camping auprès du groupe BEX.
- Aménagement des abords du dolmen, avancement du projet et réunion à venir courant mai et juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30